|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 35e | 2e | Étude des crédits du ministère de l’Éducation | 1er mai 1998 | Mme Pauline Marois | Ministre de l’Éducation et présidente du Comité ministériel de l’éducation et de la culture et | PQ |

**Mme Marois :** Mme la Présidente. Je voudrais saluer mes collègues du côté ministériel, mais aussi mes collègues de l'opposition. On va passer un bon moment ensemble. On va essayer d'apporter tous les éclairages utiles et nécessaires qui vont nous permettre de comprendre mieux ce dans quoi nous sommes engagés et nous croyons que ce dans quoi nous sommes engagés est absolument essentiel pour l'avenir des jeunes du Québec. Alors, l'année scolaire 1998-1999 sera cruciale, dans les faits, pour l'éducation au Québec, car, de toute façon, les grandes orientations politiques adoptées et confirmées sur le plan législatif en 1997 seront alors mises en œuvre.

L'étude des crédits du ministère de l'Éducation à laquelle nous nous livrerons au cours des prochains jours se situe dans ce contexte de continuité par rapport à ce que j'avais annoncé durant cette même commission l'an dernier. Certains avaient alors exprimé un certain scepticisme à l'égard de ce qu'ils qualifiaient d'ambition démesurée du gouvernement. Un an plus tard, nous sommes fiers, très fiers du chemin parcouru et de l'immense travail déjà accompli pour mener à bonne fin la réforme de l'éducation au Québec.

Je suis heureuse, aujourd'hui, de faire état devant la commission non seulement des réalisations de la dernière année, mais surtout des projets que les crédits 1998-1999 permettront de poursuivre. Nous avons toutes les raisons de croire que nous nous conformerons pour l'essentiel au calendrier établi dans le plan d'action ministériel pour la réforme de l'éducation, calendrier qui a été rendu public le 4 février 1997. Il s'agit d'un plan considérable, certes, d'un plan courageux aussi, mais, d'abord et avant tout, je vous dirais, d'un plan qui s'imposait.

Pour l'année 1998-1999, les grands enjeux sont principalement liés à la mise en œuvre de cette importante réforme. Cela représente bien sûr un défi de taille, puisque le ministère et ses réseaux devront bien comprendre que des changements d'attitude et des changements d'approche sont essentiels. Il faudra aussi tenir compte des ressources disponibles, de l'importance de continuer à offrir des services éducatifs de qualité et de la nécessité de dégager la marge de manœuvre qui permettra de financer les différents volets de la réforme. Le virage du succès était nécessaire, et je constate d'ailleurs que, de façon générale, il a déjà été pris.

Commençons donc par l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire. La réussite, et toutes les études le reconnaissent, se prépare dès l'enfance. En adoptant sa politique familiale, le gouvernement a aussi reconnu l'importance d'agir dès le jeune âge. Un an plus tard, c'est 98,3 % de la population scolaire visée, soit 93 000 enfants de cinq ans, qui fréquentent la maternelle à temps plein. Lors de l'implantation des maternelles, nous avons tenu compte des préoccupations des parents et des milieux scolaires qui désiraient que l'intégration des enfants se fasse de façon progressive au cours des premières semaines de l'année scolaire, et, bien sûr, ce, afin que les petits et les plus grands vivent cette transition le plus harmonieusement possible. Je viens d'autoriser la reconduction de cette mesure pour la prochaine année scolaire.

Quant au programme d'éducation préscolaire, il a été révisé et a donné lieu à des sessions de perfectionnement au personnel enseignant dans toutes les régions du Québec. Suite à cette évaluation, j'ai décidé de maintenir le caractère expérimental du programme pour la prochaine année scolaire. Cela permettra de mieux harmoniser le contenu de ce programme avec celui du premier cycle du primaire qui entrera en vigueur en septembre 1999.

La politique familiale prévoyait que les parents dont les enfants fréquentent présentement l'école primaire continueraient de bénéficier du même service de garde pendant toute la durée des études primaires. La garde en milieu scolaire devait donc faire l'objet d'une politique particulière intégrée à la réforme de l'éducation. C'est pourquoi j'ai introduit dans le projet de loi n° 180 une disposition établissant que les commissions scolaires devront organiser des services de garde dans les écoles. Ces services de garde devront aussi apporter un soutien aux devoirs et aux leçons.

Un règlement est également en préparation sur ce sujet et s'appliquera dès septembre prochain. Il établira les normes relatives à la nature et aux objectifs des services de garde en milieu scolaire ainsi que le cadre général d'organisation de ces services dans les écoles. Par ailleurs, les règles budgétaires fixeront la contribution maximale exigible des parents, soit 5 $ par jour, pour les services de base de la garde en milieu scolaire. Cette nouvelle mesure traduit bien notre engagement envers les enfants et l'importance que nous accordons à la nécessité de leur fournir un bon encadrement, mais il reflète surtout le fait que la garde en milieu scolaire est devenue un service quasi essentiel, quasi essentiel pour des parents qui sont sur le marché du travail, à la recherche d'un emploi ou aux études et qui souhaitent la sécurité et la stabilité pour leurs enfants.

Comme à pareille époque l'an dernier, lorsqu'il était question de la maternelle à temps plein – et on s'en souviendra – des scénarios absolument catastrophes avaient circulé et circulent maintenant quant à notre capacité matérielle et budgétaire de réaliser notre engagement à l'égard des jeunes pour la garde en milieu scolaire. Je suis persuadée que notre passé récent est le reflet de ce qui se profile et que les mesures que j'ai annoncées se concrétiseront, comme s'était concrétisée et comme s'est concrétisée l'implantation de maternelles à plein temps, de façon très harmonieuse d'ailleurs, Mme la Présidente.

Si nous déployons tous ces efforts et ces ressources au service des petits enfants et des enfants d'âge scolaire, c'est parce que nous croyons à l'importance d'une formation de base pour assurer leur avenir. C'est dans cette optique que nous avons adopté, l'automne dernier, une politique éducative qui trace les grandes lignes de la réforme du curriculum, car, en définitive, la capacité des jeunes de poursuivre des études supérieures et de s'intégrer avec compétence dans la société dépend en grande partie de la qualité des apprentissages qui leur sont imposés de même que de la présence d'un environnement éducatif favorable à leur réussite. Il s'agit d'un chantier gigantesque qu'il était devenu impératif d'entreprendre.

Les grandes orientations, elles sont connues. Nous voulons offrir une formation de base commune du début du primaire jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire, une formation plus diversifiée au second cycle du secondaire de même que la possibilité d'emprunter diverses voies de formation professionnelle. Nous privilégions cinq grands domaines du savoir, soit: les langues; la technologie, les sciences et les mathématiques; l'univers social, qui comprend l'histoire, la géographie; l'éducation à la citoyenneté et l'économie; enfin, et non les moindres, les arts et le développement personnel, qui comprend un ajout d'éducation à la santé au programme d'éducation physique.

Nous voulons aussi que les élèves acquièrent des compétences transversales, c'est-à-dire des compétences qui vont être acquises dans toutes les disciplines et à tout moment dans l'école. Ce sont des compétences intellectuelles, méthodologiques, linguistiques et des compétences liées aux attitudes et aux comportements. Nous voulons organiser l'enseignement et les programmes d'études par cycles afin d'améliorer la qualité des apprentissages et de favoriser la constitution d'équipes d'enseignantes et d'enseignants. Je suis convaincue que cette façon de faire entraînera une plus grande adhésion des milieux scolaires à la réforme.

Par ailleurs, l'année scolaire 1998-1999 marquera l'entrée en vigueur du projet de loi n° 180 qui investit l'école de pouvoirs et de responsabilités accrus, notamment en matière pédagogique, et qui permet aux établissements d'adapter le projet pédagogique aux besoins des élèves. Je suis en mesure de témoigner que, depuis l'adoption du projet de loi, dans chaque région du Québec, les groupes intéressés travaillent activement à s'approprier l'esprit et la lettre de la loi de façon à bien assumer leurs responsabilités. Comme ils ont vite compris que le projet de loi n° 180 constitue un défi éducatif étroitement lié à l'énoncé de politique éducative, ils cherchent déjà de quelle façon ils pourront contribuer à la réussite d'un plus grand nombre d'élèves.

Dès septembre prochain, les conseils d'établissement récemment constitués commenceront à exercer graduellement leurs pouvoirs. Ce sera le début d'une grande aventure faite de débats, bien sûr, mais d'une multitude de décisions dans chaque milieu, et ce, toujours au profit des élèves. Fait nouveau, les établissements auront à rendre compte de leur gestion. L'évaluation des établissements fera dorénavant partie de la culture scolaire, de telle sorte que chaque palier du système scolaire sera encore plus responsable.

Un certain nombre d'inquiétudes ont été exprimées quant au danger que représenterait une plus grande autonomie de l'école. Je crois suffisamment aux personnes pour croire que l'on doit faire confiance. Ces inquiétudes touchent généralement deux points: premièrement, la prolifération d'écoles entièrement dédiées à des projets qui excluraient les élèves; et, deuxièmement, la capacité de l'école à solliciter ou à recevoir des fonds en vue d'accroître le nombre de moyens dont elle dispose.

Alors, prenons chacun de ces points. Le premier point. Je ferai remarquer que ce nombre de projets dédiés demeure, somme toute, modeste et que j'entends exercer avec discernement mon pouvoir d'autorisation quant aux conditions d'existence de ces écoles. Pour ce qui est du deuxième point, je rappelle les obligations de transparence prévues dans le projet de loi n° 180. La gestion des fonds est confiée à la commission scolaire, et leur administration est soumise à la surveillance du conseil d'établissement. La loi prévoit des restrictions quant aux dons reçus, qui ne peuvent être contraires à la mission de l'école, et j'ai déjà dit qu'il fallait concilier la capacité d'initiative de l'école et le caractère inviolable de celle-ci, notamment eu égard à toute publicité commerciale. Et je pense qu'il faut rapidement, d'ailleurs, mettre un point à ces questions sans aucune espèce d'ambiguïté. Nous pourrons y revenir à l'occasion de nos débats.

Par ailleurs, afin que nos élèves aient d'égales chances de succès, nous avons instauré les mesures annoncées de soutien à l'école montréalaise. Nous l'avons fait en convenant que les 118 écoles cibles, soit 94 écoles primaires et 24 écoles secondaires, sont les mieux placées pour proposer des changements durables visant à répondre aux besoins d'élèves vivant une situation difficile. Ces mesures ne sont pas imposées par le ministère, elles sont conçues par les responsables des écoles et des commissions scolaires intéressées. Elles sont regroupées autour de trois axes: les actions pédagogiques directement orientées vers la réussite scolaire, les liens avec la communauté et le renforcement de l'autonomie de l'école. Nous procéderons sous peu à une analyse plus approfondie des résultats de cette première année d'expérience de manière à faire l'inventaire des besoins et des objectifs à poursuivre pour chaque école cible.

Parce que nous croyons à cette forme de prise en charge par le milieu et surtout aux bienfaits de cette forme de soutien accordé aux élèves qui en ont le plus besoin, le budget de 10 000 000 $ est reconduit pour 1998-1999. La réforme est donc bien amorcée à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire et secondaire. Elle n'est pas terminée, j'en suis consciente, mais le train est sur les rails. De plus, la population adhère aux orientations annoncées, ce qui constitue un environnement favorable à l'engagement des gestionnaires et, bien sûr, du personnel scolaire.

À toutes ces réalisations s'est ajoutée la difficile opération de transformer les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques. C'est avec brio que le réseau des commissions scolaires est en train de réussir cette opération. Après avoir contribué de façon significative à la réduction substantielle du nombre des commissions scolaires – nous sommes passés, rappelons-le, de 156 à 72 – les dirigeantes et les dirigeants de ce réseau ont fait preuve d'un très grand sens des responsabilités.

J'ai le goût de dire ici que le Québec évolue très bien. Pour cela, notamment, je veux remercier les dirigeants du réseau des commissions scolaires. Après avoir délimité le territoire de chaque commission scolaire, ils ont procédé à la mise en place des conseils provisoires. Je dois vous dire que je n'ai eu à intervenir que dans des situations très particulières et tout à fait exceptionnelles. Nous sommes à deux mois de la naissance de 69 nouvelles commissions scolaires linguistiques, 60 francophones, neuf anglophones, auxquelles, bien sûr, s'ajoutent trois commissions scolaires à statut particulier, soit la commission scolaire crie, Kativik et du Littoral.

Il n'est pas nécessaire de rappeler à quel point cette mesure sert les intérêts du Québec en favorisant l'intégration des immigrants et des immigrantes à la communauté francophone et aussi, par ailleurs, en donnant aux anglophones la gestion de leur réseau scolaire, ce qu'ils réclamaient depuis fort longtemps.

Les commissions scolaires linguistiques seront en place dès juillet 1998, et tout m'indique que la presque totalité des décisions touchant le partage des ressources humaines, matérielles, financières auront été prises, comme le voulait le législateur, par les gens du milieu, par les conseils provisoires. J'espère d'ailleurs que les dernières difficultés non encore surmontées le seront dans les prochaines semaines. Je peux vous dire, Mme la Présidente, que nous y travaillons très activement. Voilà un autre engagement que nous avons pris et que, surtout, nous avons tenu. Trente ans plus tard, le Québec a réussi à transformer son réseau en commissions scolaires linguistiques. J'affirme sans hésitation que nous avons écrit une page d'histoire et j'en suis particulièrement fière.

J'aimerais maintenant aborder le dossier de la formation professionnelle et technique, qui a connu, ces derniers mois, des développements intéressants. D'abord, je souligne que l'effectif total en formation professionnelle et technique, notamment le nombre de jeunes de moins de 20 ans en formation professionnelle, a encore augmenté entre l'année 1995-1996 et l'année 1996-1997. Les efforts du ministère et de ses partenaires des réseaux ont porté leurs fruits. Il nous faut continuer en ce sens pour que nos jeunes et notre main-d’œuvre soient mieux formés. La compétitivité et le développement économique du Québec en dépendent largement.

Vous savez que la promotion et la valorisation de la formation professionnelle et technique comptent parmi nos priorités, et c'est dans ce contexte qu'une campagne d'information a été lancée auprès des jeunes le 30 janvier dernier. Un document promotionnel intitulé Un super choix d'avenir présente les 50 métiers et professions qui offrent les meilleures perspectives d'emploi. Les jeunes y trouveront de l'information utile pour appuyer leurs décisions quant à leur avenir et, je vous dirais aussi, les parents qui les accompagnent.

Par ailleurs, les travaux menés à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi sont également axés sur la promotion de la valorisation de la formation professionnelle et technique. En collaboration avec divers partenaires du marché du travail, nous avons proposé des mesures et des actions concrètes regroupées en quatre volets. Je les rappelle rapidement.

Le premier vise à connaître les secteurs où il y a pénurie de main-d’œuvre, où il y a manque de main-d’œuvre et à améliorer les mécanismes actuels d'élaboration et de révision des programmes. Le deuxième volet concerne la création d'un modèle de collaboration permettant de répondre plus rapidement et plus efficacement aux besoins d'adaptation de la main-d’œuvre jugés urgents ou prioritaires. Le troisième volet vise le développement de la formation professionnelle et technique par les stages, l'harmonisation interordres, la reconnaissance des acquis et le régime d'apprentissage. Enfin, le quatrième volet concerne un plan de communication élaboré spécialement pour les jeunes.

Nos partenaires croient à l'importance de travailler en collaboration pour la mise en œuvre réussie de ces mesures et de ces actions. Comme il s'agit là d'un défi collectif, il va de soi qu'il doit être relevé collectivement, de façon concertée. À cette fin, un comité de pilotage composé de représentants et représentantes des divers partenaires a été mis sur pied.

Au cours de la dernière année, l'implantation des volets du programme expérimental de diversification des voies offertes aux jeunes s'est poursuivie. Les travaux sont en cours pour inclure formellement dans le règlement sur le régime pédagogique applicable à la formation professionnelle ces nouvelles voies de formation. Je pense notamment au cursus préparant à l'exercice des métiers semi-spécialisés et à celui qui permet l'accès au programme menant à l'obtention du Diplôme d'études professionnelles dès la fin du troisième secondaire.

Ce régime pédagogique précisera également les conditions régissant la formation en concomitance, c'est-à-dire lorsque l'élève suit simultanément des cours de formation générale et des cours de formation professionnelle, ainsi que les conditions de délivrance du diplôme et les conditions de passage, le cas échéant, à la formation collégiale. Ce régime doit entrer en vigueur le 1er juillet 1999.

Enfin, depuis l'an dernier, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement collégial ont élaboré, en collaboration avec leurs partenaires régionaux, leur planification triennale de développement en formation professionnelle et technique. La plupart des projets ont déjà été déposés au ministère. La consolidation de l'enseignement collégial se poursuit. Notre principale préoccupation, je l'ai affirmé à plusieurs reprises, est et continuera d'être l'amélioration de la réussite de l'élève tant à la formation préuniversitaire qu'à la formation technique.

Oui, ça va. Vous me permettrez, cependant, à ce moment-là, peut-être, d'aborder la question de l'administration du ministère et les conclusions. Il va de soi, cependant, que je reprendrai sans doute certaines parties de mon intervention de départ, si on croit qu'on doit la diviser en deux, au moment où on se retrouvera avec le député de l'opposition qui est chargé des critiques en matière d'aide financière aux études et d'enseignement supérieur.

C'est ça. Alors, étant entendu, bien sûr, que je vais quand même rapidement, très sommairement, peut-être reprendre quelques éléments de l'enseignement supérieur pour qu'on ait une certaine consistance dans l'ensemble de la présentation – mais je vais le faire rapidement, Mme la Présidente – pour rappeler que nous sommes à consolider l'enseignement collégial.

Bien sûr, nous comptons sur l'ensemble des partenaires. Nous avons constaté, au niveau de la réussite des élèves, une amélioration assez significative du taux de réussite. Nous croyons que ce sont déjà les signaux que nous avons envoyés auprès du réseau collégial, technique et préuniversitaire et des mesures concrètes que nous y avons proposées, et que nous obtenons ainsi ce résultat. Et nous pouvons dire que nous en sommes, bien sûr, très fiers, mais que nous n'avons pas l'intention de retraiter non plus sur les mesures qui concernent les jeunes et les adultes qui se trouvent à l'enseignement collégial.

Nous voulons d'ailleurs alléger nos structures réglementaires et administratives à cet égard. Nous avons proposé une modification, d'ailleurs, sur le régime des études collégiales pour y introduire plus de souplesse pour l'ensemble des moyens utilisés par les collèges pour réaliser leurs objectifs qui rejoignent, évidemment, les objectifs que nous poursuivons tous et toutes ensemble, soit la réussite du plus grand nombre en rehaussant la qualité et les exigences que nous avons à l'égard de nos jeunes.

Et à l'enseignement universitaire, très rapidement, Mme la Présidente, puisque je reviendrai sur cette question, je dis souvent, en rencontrant des collègues d'autres États: Vous savez, la réforme de l'éducation, ici, au Québec, elle va de la petite enfance mais jusqu'à l'enseignement universitaire, et chacune des pièces, chacune des pierres de l'édifice est importante. Si la base n'est pas solide, ne pensons pas que le faîte s'en tiendra bien pour autant. Mais, par ailleurs, une maison bien équilibrée exige que chaque pièce y assume sa responsabilité. Donc, l'enseignement universitaire est pour nous l'objet d'une très grande préoccupation. D'ailleurs, c'est, je vous dirais, l'avant-dernier grand projet de politique qui a été déposé, puisque j'aborderai plus tard cette autre question, ce dernier grand projet de politique, soit la politique des universités, puisque nous souhaitons élaborer une politique gouvernementale à l'égard des universités, mais nous ne voulons pas le faire seuls.

Nous avons donc soulevé une série de questions, fait quelques propositions, soulevé une série de questions. Nous nous engageons dans une importante consultation. Elle sera menée dans les mois qui viennent, à l'automne prochain en particulier, ce qu'avaient souhaité les représentants des différentes constituantes, des différentes parties au monde universitaire, constituantes pas au sens de l'Université du Québec, mais constituantes au sens de ceux et celles qui se sentent concernés par l'éducation supérieure. Nous avons accepté, donc, que cette consultation se fasse plutôt à l'automne que maintenant, pour donner tout le temps nécessaire pour bien les entendre, et nous attendons beaucoup de cette consultation. Nous avons voulu, d'ailleurs, plutôt poser des questions que d'y répondre d'avance, pour faire un pas de plus dans le sens d'une exigence mieux comprise à l'égard de l'université.

Quant à l'aide financière aux études, nous croyons que c'est un régime... non seulement nous croyons, mais nous savons que c'est une pièce importante de notre régime éducatif au sens du soutien, de l'accessibilité à l'université, à l'enseignement supérieur, même à l'enseignement professionnel, maintenant, puisque les jeunes sont admissibles au régime d'aide financière aux études. J'aurai un long chapitre pour vous parler de cette question plus tard, pour vous expliquer comment nous investissons des sommes considérables au régime d'aide financière, autant aux bourses qu'aux prêts. Et, à cet égard, bien sûr, je me permettrai de dénoncer vigoureusement ce qu'actuellement veut faire le gouvernement fédéral avec les bourses du millénaire alors qu'il empiète d'abord dans un champ de juridiction essentiellement québécois, qui appartient aux provinces. Et, à cet égard, le Québec a déjà assumé pleinement ses responsabilités.

Tout ce qu'Ottawa viendrait faire, c'est de dédoubler une organisation qui est très efficace, qui est très bien organisée, qui répond aux besoins de nos jeunes et de nos adultes, bien sûr, et, par ailleurs, en même temps qu'on a retiré des sommes considérables à l'enseignement supérieur par la réduction des paiements de transfert. Je pense que ce qu'aurait mieux à faire Ottawa à cet égard, c'est de nous transférer les sommes qu'ils veulent accorder par les fonds du millénaire et nous les réinvestirons dans l'enseignement supérieur.

Je termine, Mme la Présidente, en vous disant, bien sûr, que nous sommes toujours très fiers de ces fonds que nous accordons pour la formation de chercheurs et l'aide à la recherche. Je ne m'attarde pas sur cette question. J'y reviendrai plus tard. Je termine avec l'administration, disais-je.

Le ministère, lui aussi, est, bien sûr, mis à contribution dans cet effort, je dirais, collectif de réorganisation, mais aussi de rationalisation. En 1998-1999, le ministère consacre moins, je le rappelle, de 1 % de son budget total à l'administration, soit 94 400 000 $, ce qui est une diminution de 2 200 000 $ par rapport aux crédits de 1997-1998, diminution avant répartition de l'effort qu'a demandé et que demande le Conseil du trésor, qui devra s'ajouter à celle-là et qui a été identifiée au livre des crédits sous une somme globale n'ayant pas été répartie entre les ministères, donc ce qui augmentera encore l'effort du ministère de l'Éducation au plan de l'administration.

Cette réduction, soulignons-le, fait suite à celle sans précédent de 14 700 000 $ qui nous avait été demandée en 1997-1998. En deux ans, donc, c'est plus de 300 postes qui auront été retranchés de la structure administrative du ministère, soit près de 20 %. Au cours de la dernière année, le ministère a également entrepris une révision du mandat de ses directions régionales. Le mandat de ces unités a été élargi de façon à couvrir tous les ordres d'enseignement. Elles ont maintenant la responsabilité du service à la clientèle, de la diffusion des orientations du ministère, du contrôle de l'application de certaines règles et des règlements en vigueur, de la concertation régionale et de l'harmonisation de nos politiques et programmes avec ceux des autres ministères.

En conclusion, Mme la Présidente, vous allez me permettre d'abord de remercier particulièrement nos partenaires du monde de l'éducation. Il y a un an, je les ai invités à relever de nombreux défis, ce qu'ils ont fait avec enthousiasme. Je l'ai senti et je le sens toujours lorsque je me présente dans les institutions scolaires, lorsque je les rencontre, ces partenaires, aux différentes tables de suivi que nous avons mises en place pour nous permettre de constater, d'évaluer au fur et à mesure de son évolution la réforme de l'éducation. Donc, c'est avec enthousiasme que les partenaires ont accepté les nombreux défis qui leur sont proposés, mais aussi, et cela va de soi, me direz-vous, nous devons ensemble le constater, avec grande compétence. La preuve en est faite pour les gestes très concrets qui ont été posés dans la dernière année. Pensons à l'implantation des maternelles où, malgré les craintes du début, on a pu constater que et le personnel et les institutions avaient su rendre disponibles, bien sûr, d'abord les programmes, le personnel compétent qui y a été affecté et le support administratif et organisationnel, et tant en termes de locaux qu'autrement, qui a été rendu disponible.

Donc, on a pu constater la grande compétence dont sont capables de faire preuve nos partenaires. L'exemple que je vous donnais plus tôt de la réorganisation des commissions scolaires d'une base confessionnelle vers une base linguistique et, en même temps, leur réduction de plus de la moitié sont là des exemples qui sont tout à fait éclairants de ce que j'affirme ici. Grâce à leur collaboration, en effet, le Québec est en voie d'effectuer une réforme majeure de son système éducatif, et ce, au bénéfice des jeunes et des adultes d'aujourd'hui et de demain.

Et je peux vous dire, Mme la Présidente, parce que je suis, évidemment, en contact constant avec ce qui se passe ailleurs, que ce soit du côté nord-américain ou européen, qu'à peu près tous les gouvernements du monde arrivent au même constat qu'il faut introduire au sein de nos institutions, dans nos programmes, plus de rigueur, plus d'exigences auprès de nos jeunes qui s'inscrivent dans le cursus scolaire, qui se forment dans nos institutions, jusqu'à un certain point plus de discipline aussi, discipline au plan intellectuel, au plan aussi de l'organisation des services que nous offrons et des comportements que nous constituons. Et je peux vous dire du même souffle que le Québec, à cet égard, a quelques longueurs d'avance, pas beaucoup, bien sûr, mais quelques longueurs d'avance, et, en cela, nous pouvons être très fiers de ce que nous avons accompli et de ce que nous accomplissons ensemble.

Il reste beaucoup à assurer, à assumer, à réaliser. Le cœur des changements profonds que nous proposons va être opérationnel ou s'opérationaliser dans les mois qui viennent, dans l'année qui vient et l'année suivante, et, en ce sens, ça va demander un dernier coup de cœur. Mais je crois que l'ensemble des personnels, des personnes engagées à l'éducation, sont prêts à fournir ce coup de cœur parce que nous savons pourquoi nous le faisons. Nous le faisons pour notre avenir et nous le faisons pour l'avenir de nos enfants, de ceux et celles qui seront notre relève et qui seront la société de demain. Et ils seront et ils construiront cette société à la hauteur et avec la qualité que nous leur aurons permis aussi d'acquérir par la formation que nous leur offrirons. Alors, cela nous rend peut-être encore davantage conscients de la lourde responsabilité qui repose sur nos épaules. Mais nous savons que nous partageons ensemble cette même perspective et ce même objectif et que nous y arriverons. Merci, Mme la Présidente.